



## Non conformité compteurs électriques

Par **ventdesoleil**, le **18/11/2013** à **10:51**

Bonjour. J ai acheté 2 studios dans une maison. Mon notaire m'a représenté pour la signature de l acte. Qq jours plus tard, le vendeur m appelle pour me communiquer les chiffres des compteurs d électricité et m apprend que c est lui qui paie l électricité et facturation selon les chiffres des deux sous-compteurs aux locataires.... Non seulement, c est interdit, car c est considéré comme revente d électricité, mais de plus il m'annonce qu il ne prenait pas le temps de relever les compteurs et ne facturait donc pas aux locataires - qui sont la depuis un an et demi -.

Mes questions :

1. A qui incombe la pose d un compteur supplémentaire et les travaux de l électricien et de l EDF ?
2. L un des locataires me dit ne pas avoir d argent et qu il ne paiera pas l électricité. (Sachant que ces studios sont chauffés électriquement). Quels sont mes recours ?

Merci beaucoup pour vos réponses

Cordialement